***EVALUATION DES ACQUIS ET DES APPRENTISSAGES EN CONTRÔLE CONTINU***

***DES ÉLÈVES DU CYCLE TERMINAL DU LYCÉE DUMONT D’URVILLE :***

***Préambule :***

Ce protocole d'évaluation, élaboré par les enseignants pleinement compétents et souverains, a pour but, afin de garantir une évaluation objective et ambitieuse des élèves, de veiller à l'équité de traitement de tous les candidats au baccalauréat, à la cohérence et à l'harmonisation des pratiques, sans uniformisation tout en respectant le libre choix des équipes enseignantes.

**Cadre réglementaire :**

**Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.**

**Note de service du 29 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022**

Ce document expose les principes communs ainsi que les préconisations par discipline et par spécialité. Il explicite les différents types d'évaluations auxquelles peuvent être confrontés les élèves : l'évaluation diagnostique, l'évaluation formative, l'évaluation sommative ainsi que la valeur certificative de certaines d'entre elles qui interviendront pour l'obtention du baccalauréat.

Ces évaluations seront constitutives de la moyenne entérinée lors des conseils de classes et qui seront reportées sur le bulletins scolaires et qui viendront alimenter le LSL (livret scolaire des lycées), ainsi que le portail PARCOURSUP.

Les élèves rentrent donc dans un **processus d'évaluation en continu** auquel un prérequis est essentiel : **La participation à toutes les évaluations.**

**Les absences volontairement ciblées seront passibles de sanction.**

« Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leurs sont imposées. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévu à l'article L 511-1 du code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. ».

**Tout élève absent à une évaluation peut se voir demander, à l'appréciation du professeur, de la rattraper dès son retour en classe.**

Toute fraude à une évaluation sera passible de sanction avec incidence sur la moyenne trimestrielle.

Si la moyenne d'un élève n'est pas représentative au regard des modalités retenues dans ce projet d'évaluation, c'est à dire qu'il n'aura pas participé à l'ensemble des évaluations à valeurs certificatives, l'évaluation sera remplacée par une convocation à une épreuve ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement.

Outre les demandes ponctuelles de rattrapage à l’initiative des enseignants, le conseil de classe du premier trimestre de la classe de terminale pourra décider de faire subir une épreuve de rattrapage la dernière semaine de cours du mois de décembre pour les élèves qui, ostensiblement, auront une stratégie d’évitement des contrôles de connaissance, fondement du contrôle continu pour l’obtention de l’examen.

Une seconde période de rattrapage se déroulera avant la remontée des notes dans PARCOURSUP, avant la tenue des conseils de classe du second trimestre.

Sur proposition du conseil de classe du second trimestre, Il en sera de même pour les élèves des classes de première avec une épreuve de consolidation du contrôle continu qui se déroulera au mois de mai de l’année scolaire en cours.

Une sanction disciplinaire pourra éventuellement s'ajouter conformément à l'article 511-13 du code de l'éducation et aux circulaires 2011-111 et 2011-112 du 1 er janvier 2011 relatives au règlement intérieur et à l'organisation des procédures disciplinaires.

***Voie générale et technologique Tronc commun :***

***Français :***

En enseignement de français, les formes d’évaluation seront diverses et progressives, représentatives des apprentissages liés aux compétences de la discipline et dans la perspective de la réussite de l’élève dans son parcours et à l’examen. Les compétences évaluées seront les suivantes :

* Savoir lire de manière approfondie en vue de l’étude des œuvres.
* Maîtriser des connaissances et une culture littéraires.
* Organiser sa pensée et exercer son jugement pour argumenter efficacement.
* S'exprimer à l'écrit et à l’oral avec correction, clarté et rigueur.

Les évaluations seront en nombre suffisant pour obtenir une moyenne significative.

***Philosophie :***

Dans la mesure où l’évaluation de philosophie vise la réussite de l’élève dans une **épreuve finale**, l’élève sera soumis à une **évaluation formative** tout au long de l’année. Cette évaluation repose sur une **moyenne significative composée d’exercices écrits et / ou oraux, en nombre représentatif,** réalisés en classe ou à la maison,laissés à l’initiative de chaque enseignant.

Les élèves auront l’**obligation de réaliser régulièrement en temps limité** un exercice conforme à l’esprit de l’épreuve finale.

***Histoire Géographie :***

Au cours de l’année, les élèves seront amenés à produire en devoirs surveillés des exercices prévus par les instructions officielles : réponse à une question problématisée, analyse de document(s) et production cartographique. Ce type d’évaluation sera prépondérant dans la moyenne. Outre ces évaluations bilan, d’autres évaluations réalisées en toutes situations, tant écrites qu’orales, prises en compte avec un coefficient moindre, permettront d’accompagner l’acquisition des compétences propres à nos disciplines.

Les élèves seront évalués tout au long de l’année dans un souci d’équité.

***EMC :***

Les élèves seront évalués sous différentes formes, de façon individuelle et/ou collective.

Ils pourront être évalués sur leurs capacités à mener une recherche documentaire, à participer à un débat et à exercer leur capacité de jugement, tant à l’écrit qu’à l’oral.

***Enseignement scientifique :***

Les évaluations dans le cadre de l’enseignement scientifique pourront prendre, entre autres, les formes suivantes : devoir écrit sur table, exposé oral en groupe ou individuel, travail collaboratif en classe comme en dehors, … (liste non exhaustive).

La moyenne sera le résultat des différentes évaluations pratiquées par les co-enseignants de l’enseignement scientifique.

Pour le niveau 1ère, le projet numérique expérimental fera l’objet d’une évaluation qui sera intégrée à la moyenne de l’élève.

***EPS :***

L'évaluation certificative s'effectue dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF)

L’élève est évalué, pendant l'année de terminale, sur trois épreuves reposant sur trois activités physiques, sportives et artistiques différentes (APSA). La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves. La note de CCF est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat.

Un enseignant extérieur à la classe participe à la notation de chaque CCF avec l’enseignant de la classe. Une commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'éducation physique et sportive valide, harmonise les notes des épreuves du CCF. Le livret scolaire du candidat sur lequel figurent notamment les appréciations des professeurs sur l'investissement de l'élève et l'évolution de ses apprentissages sera pris en compte par le jury du baccalauréat.

***Langues vivantes :***

La moyenne trimestrielle s’appuie sur des travaux individuels ou collectifs, proposés en classe ou hors la classe selon les exigences du projet pédagogique conçu par le professeur.

 Ces travaux évaluent des connaissances, des compétences et des capacités variées et complémentaires, associées au programme ayant été enseigné à partir de devoirs surveillés de longue ou de courte durée, QCM, débats, expression orale en continu individuelle ou collective… (liste non exhaustive et au choix de l’enseignant).

Les évaluations qui portent sur les activités langagières, environ trois par trimestre, ont un coefficient supérieur. Ces activités langagières sont les suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite.

Au cours du troisième trimestre de Terminale, les élèves sont évalués sur les quatre activités langagières dans le cadre de la délivrance d’une attestation certifiant le niveau de langue selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Ces quatre évaluations sont également intégrées à la moyenne du troisième trimestre.

 ***Voie générale Spécialités :***

Pour le Baccalauréat, seule la note de la Spécialité abandonnée en fin de première sera obtenue par contrôle continu, les deux Spécialités poursuivies en Terminales faisant l’objet d’une épreuve finale. Néanmoins, le contrôle continu en Terminale conserve une importance primordiale puisqu’il alimente le LSU qui sera pris en compte pour l’application ParcourSup.

***Humanités, Littérature et Philosophie (HLP)***:

Cette évaluation repose sur une moyenne significative composée d'exercices écrits et/ou oraux, en classe et/ou à la maison en nombre représentatif, laissé à l'intitative des deux enseignants de Littérature et de Philosophie.

En Première et en Terminale, les élèves auront également l'obligation de réaliser régulièrement en temps limité un exercice conforme à l'esprit de l'épreuve finale.

***Histoire-Géographie Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP) :***

Au cours de l’année, les évaluations en devoirs surveillés prendront la forme d’une dissertation ou d’une étude critique d’un ou de plusieurs documents. Ce type d’évaluation sera prépondérant dans la moyenne. L’évaluation sera complétée par d’autres types d’exercices individuels et/ou collectifs, écrits et/ou oraux.

***Arts Plastiques :***

Les arts plastiques étant fondés sur une pluralité de compétences (pratique, culturelles, théoriques), les modalités d’évaluation seront diverses. Elles prendront appui sur des productions de pratique plastique, d’écrits et d’oraux. Ces productions pourront être réalisées de façon collective ou individuelle en classe ou hors les murs. Les évaluations chiffrées seront coefficientées en proportion des compétences attendues au sein de la progression annuelle. La note chiffrée sera élaborée à partir de la validation des compétences disciplinaires.

A cette évaluation chiffrée, dite « sommative », s’ajoute une évaluation continue et conseil dite « formative » prenant la forme d’appréciations orales et/ou écrites, permettant à l’élève de se situer et de progresser.

L’élève de 1ere et Terminale en Spécialité Arts Plastiques sera évalué, à minima, selon les modalités suivantes faisant apparaitre 2 composantes :

* Pratique plastique (50 % de la moyenne) : 2 notes chiffrées déduites de la validation des compétences, pondérées par l’enseignant.e (en fonction de critères liés à la discipline)
* Composantes culturelle et théorique (50 % de la moyenne) : 2 notes chiffrées déduites de la validation des compétences, pondérées par l’enseignant.e (en fonction de critères liés à la discipline)

***Musique :***

La pratique musicale, qu’elle soit instrumentale, vocale ou informatique pour certains, tient une place centrale dans cet enseignement. L’interprétation, mais aussi l’arrangement, l’improvisation, la composition sont abordés progressivement et tout au long de l’année.

Les 3 Champs de compétences travaillées sont :

* projets musicaux ;
* écoute/culture ;
* méthodologie ;

Un Devoir Surveillé de type épreuve de baccalauréat est organisée chaque jeudi qui précède les vacances scolaires et à partir du mois de novembre, une fois par semaine, un débat /échange est organisé sur un thème relevant de la place de la musique dans la société. Les arguments présentés sont collectés par les élèves et présentés la semaine suivante. Soit à l’écrit, soit à l’oral. Cette présentation est évaluée selon les critères d’évaluation du grand oral.

***Sciences Économiques et Sociales (SES) :***

L’élaboration de la note de contrôle continu se basera sur un minimum de trois évaluations par trimestre qui pourront prendre différentes formes :

* Ecrit d’une durée variable
* Oral
* Travail collectif ou individuel

En fonction du type de devoir, de sa durée, les professeur.e.s adapteront les coefficients des évaluations. On accordera une plus grande importance aux travaux écrits individuels et surveillés.

En fonction de la progression, on envisagera un devoir de 4h type « épreuve composée » du baccalauréat. Celui-ci prendra la forme d’un devoir surveillé, éventuellement commun dès la classe de Première et à coup sûr en classe de Terminale.

En Terminale, on intégrera dans les évaluations la construction d’une problématique dans la perspective de l’apprentissage de la dissertation.

***Mathématiques :***

Dans l’élaboration de la note finale de contrôle continu, une part prépondérante sera accordée aux évaluations écrites en classe (formatives, sommatives), même si d’autres activités seront prises en compte comme les travaux faits à la maison (devoirs maison, QCM, exposés, etc.), l’investissement en classe et la participation.

***Physique-Chimie :***

Les évaluations dans le cadre de l’enseignement de Spécialité en Physique-Chimie pourront prendre, entre autres, les formes suivantes : devoir écrit sur table, exposé oral en groupe ou individuel, travail collaboratif en classe comme en dehors, analyse de documents, compte-rendu et/ou réalisation de travaux pratiques, devoir commun à l’écrit sur table (liste non exhaustive).

L’aspect expérimental aura une part non négligeable dans l’évaluation trimestrielle.

Les devoirs écrits sur table auront une part prépondérante dans l’évaluation trimestrielle.

***Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) :***

La moyenne de l’élève sera basée sur des situations d’évaluations variées : écrites, orales, tests, QCM (liste non exhaustive). Elles pourront être individuelles et/ou collectives (travail collaboratif). Ainsi toutes situations d’apprentissage en classe ou à la maison est possible. Ces évaluations permettront d’évaluer le niveau d’acquisition des compétences du référentiel, travaillées et attendues au cours de la période.

Une partie de l’évaluation portera sur les capacités expérimentales (activités pratiques).

***Numérique et Sciences Informatiques (NSI) :***

Chaque situation d’évaluation (Devoir surveillé, interrogation flash, QCM, projets, exposé, préparation du Grand Oral, etc. – liste non exhaustive) sera l’occasion de tester tout ou partie du jeu de compétences et de voir son évolution. Grace à un jeu de coefficients, prenant en compte les proportions relatives de chacune des compétences touchées au sein de la situation d’évaluation, une note sur 20 sera donnée, après normalisation, à titre indicatif pour apprécier le niveau de réussite.

En fin de trimestre, grâce aux évaluations menées, l’état de la grille d’évaluation en date de la fin de la période considérée, permettra, selon les mêmes modalités (coefficients, normalisation) d’établir une note qui servira de base à l’élaboration de la moyenne trimestrielle.

***Langues, Littératures et Cultures Étrangères (LLCE) :***

La moyenne trimestrielle s’appuie sur des travaux individuels ou collectifs, proposés en classe ou hors la classe selon les exigences du projet pédagogique conçu par le professeur.

Ces travaux évaluent des connaissances, des compétences et des capacités variées et complémentaires, associées au programme ayant été enseigné à partir de devoirs surveillés de longue ou de courte durée, QCM, débats, expression orale en continu individuelle ou collective… (liste non exhaustive et au choix de l’enseignant).

Les évaluations qui portent sur les activités langagières, environ trois par trimestre, ont un coefficient supérieur. Ces activités langagières sont les suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite.

Au cours du troisième trimestre de Terminale, les élèves sont évalués sur les quatre activités langagières dans le cadre de la délivrance d’une attestation certifiant le niveau de langue selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Ces quatre évaluations sont également intégrées à la moyenne du troisième trimestre.

***Éducation Sportive, Pratiques et Culture Sportives (EPPCS) :***

En première, l'évaluation de l’enseignement de spécialité EPPCS s'effectue dans le cadre d'un contrôle continu. Pour chacun des trimestres, l’élève est évalué sur son niveau de performance dans des activités physiques, sportives et artistiques différentes (APSA) et sur ses connaissances relatives à la culture sportive à l’aide de différents formats (carnet de suivi, devoirs écrits, travaux de groupe, mises en situation pratique. Liste non exhaustive).

L’évaluation du projet collectif relatif à l’organisation d’un événement en lien avec la pratique physique, sportive et artistique comporte une part de note individuelle et de groupe, prend en compte l’engagement effectif des élèves dans le projet, se fonde sur une présentation écrite ou orale.

***Voie technologique :***

***Sciences de gestion et du numérique :***

Tout au long de son parcours, l’élève sera évalué selon différentes modalités. Ainsi, les évaluations pourront être écrites, orales et/ou également construites sous forme de tests voire de QCM. Toute situation d’apprentissage en classe et à la maison pourra donc donner lieu à une note.

Elles pourront être individuelles et/ou collectives, permettant toutefois d’évaluer la contribution individuelle de chaque élève.

Le travail évalué quel que soit sa nature pourra s’appuyer sur l’usage informatique et numérique.

En fin d’année, les élèves seront interrogés sur une étude de gestion qui sera préparée avec l’enseignant de la discipline. Cette épreuve orale dure 10 minutes (5 minutes de présentation de l’étude et 5 minutes de questions). (Coefficient double).

***Histoire Géographie :***

Au cours de l’année, les élèves seront amenés à produire en devoirs surveillés des réponses à des questions de cours et à des exercices portant sur les sujets d’étude du programme. Ce type d’évaluation sera prépondérant dans la moyenne. Outre ces évaluations bilan, d’autres évaluations réalisées en toutes situations, tant écrites qu’orales, prises en compte avec un coefficient moindre, permettront d’accompagner l’acquisition des compétences propres à nos disciplines.